

Bonjour,

Vous nous avez contactés pour avoir des renseignements sur SHIFT, la **Licence STAPS mention Entraînement Sportif**, sous format hybride et flexible, de l'UFR STAPS de l'Université Grenoble Alpes.

Vous trouverez ici un certain nombre d'informations sur l'organisation de ce parcours et sur les modalités de candidature. Nous vous remercions de les lire attentivement (le document est très long, mais il souhaite faire le tour des toutes les questions et problèmes rencontrés par les candidats des années précédentes !).

Vous pouvez consulter le site présentant cette formation :

<https://staps.univ-grenoble-alpes.fr/formations/choisir-une-formation/licence-hybride-shift/>

Licence STAPS mention Entraînement sportif

Cette formation mène au diplôme de Licence STAPS – mention Entraînement Sportif. Ce diplôme permet de demander une carte professionnelle permettant de travailler contre rémunération dans les secteurs publics, associatifs, ou privés marchands ... dans le domaine de l'entraînement sportif au sens large, que ce soit à des fins d'amélioration de la performance, de loisir sportif, d'entretien physique ...

Pour connaître les prérogatives liées à la Licence STAPS – Entraînement Sportif :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35946/>

Exemples de métiers : voir le Panorama des métiers du sport en fin de ce document

A ce titre, la détermination d'une spécialité sportive (qui sera mentionnée sur la carte professionnelle) est obligatoire. Une spécialité sportive renvoie donc à un sport, mais ne peut concerner les activités de musculation, renforcement musculaire L'haltérophilie est un sport. Une pratique de condition physique, même intensive, n'en est pas un.

Des cours spécifiques à cette spécialité sportive sont organisés dans la maquette des enseignements, de la L1 à la L3. Au minimum à partir de la 2^{ème} année (L2), un investissement dans le milieu fédéral (avoir une licence fédérale, suivre des entraînements réguliers, participer à des compétitions fédérales, attester d'un certain niveau de performances fédérales) est donc demandé, dans cette spécialité. De même, des stages d'intervention seront à réaliser (50h en L2 dans un club sportif correspondant à cette spécialité, et 150h en L3 dans une structure d'entraînement correspondant à cette spécialité).

Il faut donc avoir clairement identifié quelle serait votre spécialité sportive et vous renseigner sur l'organisation (ou non) de cette spécialité dans le cursus de SHIFT (les spécialités ne sont pas toutes « ouvertes »).

Il y a actuellement : gymnastique, danse, natation, athlétisme, football, basketball, rugby, hockey sur glace, patinage artistique, ski alpin, ski nordique, tennis, course d'orientation.

Hockey sur glace et Patinage artistique sont réservés aux étudiants qui obtiennent le statut E-SHN.

Nous n'avons pas la spécialité sportive triathlon. Si vous souhaitez candidater, il faudra préciser si vous choisissez d'être rattaché en athlétisme ou natation. Cela a des conséquences sur les cours à suivre, les stages, les évaluations et donc la carte professionnelle. Il vous faut donc me contacter, en tant que directrice de SHIFT (coordonnées en signature) pour discuter de votre projet.

Les spécialités ski alpin et ski nordique ne permettent pas d'obtenir la carte professionnelle associée (famille des activités en environnement spécifique)

Si vous êtes sportif de haut niveau (sur listes ministérielles) dans une spécialité non ouverte, mais que le format hybride de SHIFT vous intéresse fortement, il vous faut aussi prendre contact avec moi, pour voir les possibilités éventuelles, notamment si vous êtes en formation ou envisagez d'entrer en formation de DEJEPS.

Le volume de formation pour qu'une spécialité soit reconnue au niveau de la carte professionnelle est important (200 heures), il ne peut donc être réalisé seulement en L3.

Si vous demandez à entrer dans le parcours SHIFT en cours de cycle (en ayant validé une L1 et/ou L2 STAPS dans une autre UFR STAPS), il faut donc avoir suivi des enseignements dans cette spécialité, lors de ces années antérieures à votre candidature dans SHIFT. Ceci devra être attesté dans votre dossier de candidature, en fournissant vos relevés de notes, mentionnant clairement cette spécialité. Si aucun enseignement dans une spécialité n'a été suivi lors de ces années antérieures, votre acceptation dans la formation sera alors conditionnée au fait de rattraper ces UE des années inférieures. La flexibilité de la formation le permet.

Cette spécialité est donc obligatoirement à préciser dans la lettre de motivation qui est demandée dans votre dossier de candidature, à déposer sur la plateforme de candidature.

Parcours de formation sous format hybride

SHIFT est une formation en Licence STAPS sous un format hybride, en grande partie à distance. Elle est construite autour de :

- parcours pédagogiques disponibles sur une plateforme d'e-learning (cours sous forme de capsules vidéos essentiellement)
- séances de régulation sur les cours déposés sur la plateforme. Elle se déroulent à distance, sous forme de classes virtuelles, utilisant des outils de vidéoconférence. Ces cours sont répartis tout le long de l'année et sont placés sur des créneaux qui prennent le plus possible en compte les contraintes des étudiants.
- séquences en présentiel sur site (essentiellement sur les campus de Grenoble et/ou de Saint Etienne, selon les UE), pour des cours de travaux pratiques (TP).

Ces TP sont actuellement massés, principalement en mai et/ou juin, pour la réalisation de ces enseignements obligatoires en présentiel. Ceci donne, selon l'étalement choisi par l'étudiant, entre 3 et 6 semaines de présentiel obligatoire, par an, sur site.

Les examens sont organisés majoritairement à distance. Lorsque du présentiel est nécessaire pour un examen, il est alors organisé lors de la période en présentiel.

Chaque étudiant est suivi par un enseignant-coordonnateur, rencontré lors de la rentrée pédagogique, qui a pour charge de l'aider dans la construction de son parcours (choix des UE et vitesse de progression en fonction des contraintes et donc, étalement choisi), qui fait ensuite le lien entre l'étudiant(e) et les enseignants, et qui peut répondre ou orienter pour des questions administratives ou pédagogiques.

Si vous êtes retenu dans cette formation, il faudra veiller à disposer d'une connexion wifi correcte (ou d'un forfait internet suffisant, si vous êtes amenés à vous déplacer fréquemment) afin de pouvoir suivre les cours, passer les examens ... dans de bonnes conditions. Si vous résidez à l'étranger, il faudra aussi tenir compte du décalage horaire.

Public concerné

Cette formation est accessible uniquement aux étudiants ayant des contraintes particulières qui justifient l'intérêt de ce format d'enseignement hybride (Formation Continue, Salarié, Artistes ou Sportifs de haut niveau (AHN - SHN), étudiant en situation de handicap, étudiants inscrits dans un Campus Connecté).

Ces contraintes devront être présentées dans votre lettre de motivation. Il faudra aussi en attester dans votre dossier de candidature. Ceci est la 1^{ère} condition pour que la commission examine votre candidature.

Si vous avez encore des incertitudes concernant les possibilités d'attestation pour le statut E-SHN (en attente de signature dans un club, en attente de publication des listes ministérielles SHN ...), il vaut mieux déposer votre candidature (en ayant fait votre demande de reconnaissance de statut E-SHN du SPBS (Service des publics à besoins spécifiques), quitte à ne pas donner suite ensuite. L'inverse n'est pas possible : si vous n'avez pas candidaté (dans les délais prévus), vous ne pourrez pas rentrer dans ce parcours de formation cette année.

Pour savoir si vous relevez du statut **E-SHN (« étudiant sportif de haut niveau »)**, il vous faut

- prendre connaissance des critères et faire la demande sur le site du SPBS de l'UGA : univ-grenoble-alpes.fr/sport-haut-niveau/ Rubrique "effectuer une demande de statut ».
- prendre contact avec le référent E-SHN - SHIFT au SPBS : Noémie Lienhart (noemie.lienhart@univ-grenoble-alpes.fr)
- sur cette plateforme, pour la question sur les études qui vont être suivies : cocher SHIFT Licence STAPS hybride (ceci inclut la L1, L2 ou L3 dans ce parcours)

Vous recevrez un mail de confirmation de dépôt de cette demande. C'est ce mail qui sera à joindre, en l'ayant transformé en fichier pdf, à votre dossier de candidature sur e-candidat. Ceci est obligatoire pour finaliser votre dossier de candidature, même si vous êtes sur les listes ministérielles (et donc avez automatiquement le statut SHN).

Pour savoir si vous relevez du statut **E-AHN (« étudiant artiste de haut niveau »)**, il vous faut en faire la demande sur le lien :

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/modalites-de-formation/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques/vous-etes-artiste-de-haut-niveau/>

Vous recevrez un mail de confirmation de dépôt de cette demande. C'est ce mail qui sera à joindre, en l'ayant transformé en fichier pdf, à votre dossier de candidature sur e-candidat.

Dans le cas d'une candidature au titre de la **FC : Formation Continue** (reprise d'études suite à un arrêt des études depuis plus de 2 ans), le statut peut être salarié, auto-entrepreneur, en recherche d'emploi... Il vous faut prendre contact avec la DFCA (Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage) : Julie Perroud (julie.perroud@univ-grenoble-alpes.fr). La commission de recrutement regardera les dossiers des candidats dont la position (emploi équivalent temps plein ou recherche d'emploi) justifie la nécessité de ce format hybride. Toutes les attestations nécessaires sont à joindre à votre dossier de candidature pour le finaliser sur e-candidat.

Dans le cas d'une candidature en tant **qu'étudiant à besoins spécifiques en lien avec le handicap (ESH : étudiant en situation de handicap)**, il vous faut prendre un RDV avec un médecin du Centre de Santé de l'UGA (pôle handicap) au +33 (0)4 76 18 79 79 (<https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/sante-et-bien-etre/vous-soigner/trouver-un-medecin/a-grenoble-le-centre-de-sante-universitaire/prendre-rendez-vous/etudiants-en-situation-de-handicap/les-consultations-au-centre-de-sante-de-grenoble-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap-1371088.kjsp?RH=1706200917992>). Précisez, lors de la prise de RDV qu'il s'agit d'une candidature à la licence STAPS hybride.

Le médecin discutera avec vous de la pertinence de ce type de formation en fonction de votre situation. Il vous délivrera un avis médical qui certifiera votre situation de handicap. C'est ce document qu'il faudra charger pour finaliser votre dossier de candidature sur e-candidat.

Vous prendrez alors RDV avec le SAH (Service Accueil Handicap) au +33 (0)4 76 74 85 75 (accueil-sah@univ-grenoble-alpes.fr) pour un entretien sur l'évaluation de vos besoins et l'adéquation avec l'organisation de SHIFT. Un bilan vous sera transmis et envoyé à la scolarité de l'UFRSTAPS, afin qu'il soit pris en compte lorsque la commission d'admission examinera votre candidature.

Même si vous avez déjà obtenu un PAEH pour la durée de vos études, cette procédure doit être **entièrement suivie** pour envisager l'adéquation entre ce que peut proposer ce parcours de formation, qui a lui-même des contraintes, et votre situation.

Dans le cas d'une candidature au titre d'une inscription à un **Campus Connecté**, il vous faut joindre une attestation d'inscription à un Campus Connecté, à votre dossier de candidature sur e-candidat.

Pour tous ces cas, ces documents sont nécessaires pour que votre dossier soit finalisé (considéré « complet ») et donc examiné en commission d'admission.

Si votre dossier est incomplet après la fermeture d'e-candidat, vous recevrez un mail vous signalant les pièces manquantes. Il faut donc consulter régulièrement votre messagerie (et vérifier vos spams, au cas où) pour compléter éventuellement votre dossier (attention, il y a une date limite pour le compléter).

Un dossier incomplet, après ce mail de rappel, n'est pas traité en commission.

Pour candidater

Quel que soit votre cas, si vous souhaitez candidater à cette formation pour la rentrée prochaine, il est important de stabiliser votre projet d'études en fonction des contraintes propres à votre statut (nécessité de l'étalement dans bon nombre de cas, obligation de présence effective sur les temps en présentiel, en classe virtuelle et sur site, ...) et en accord avec le projet professionnel (débouchés professionnels pour un parcours ES ...). Il est donc nécessaire d'en discuter avec la personne référente de votre statut (noms et adresses mails ci-dessus) et / ou la directrice de ce parcours (Sylvie Faure, voir adresse mail en signature).

Attention, ce parcours de formation n'est pas une LAS (Licence d'Accès aux études de Santé).

Il n'est pas non plus adapté pour préparer les concours des métiers d'enseignement.

Pour candidater à cette formation, il faut déposer un dossier de candidature (et fournir les pièces demandées) sur l'application e-candidat (attention pour les bacheliers : l'accès à cette formation ne se fait pas par Parcoursup).

<https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr>

Cette application ouvre début mars pour la première campagne de candidature. Il y a 2 campagnes de candidature par année universitaire. Il ne sera pas possible de demander à rentrer dans SHIFT hors des dates de ces 2 campagnes. Les dates sont indiquées sur le site de l'UFR STAPS de Grenoble (<https://staps.univ-grenoble-alpes.fr/> rubrique « candidature et inscriptions) et sur la plateforme e-candidat (classiquement, la 2^{ème} campagne se termine vers mi-mai)

Une commission d'admission se prononcera sur votre candidature.

Si elle est acceptée, il faudra :

- pour les étudiants en **Formation Initiale** (bacheliers ou étudiants en poursuite d'études ou en réorientation d'études avec arrêt de moins de 2 ans), confirmer l'acceptation de votre candidature.

Suite à cette confirmation (obligatoire), vous recevrez un courrier (courant juin) pour vous inscrire en ligne à la formation SHIFT (inscription administrative). Attention : l'acceptation de *candidature* (que vous recevrez) ne vous inscrit pas : la démarche *d'inscription* administrative relève de votre responsabilité. C'est cette inscription qui vous permettra d'obtenir vos identifiants universitaires vous donnant accès à la plateforme de cours

- **pour les stagiaires de la Formation Continue**, confirmer l'acceptation de votre candidature
Suite à cette confirmation (obligatoire), vous recevrez un courrier (début juin) vous donnant la date de rentrée pédagogique qui aura lieu vers la 2^{ème} semaine de juin pour les entrants en L1, vers la 3^{ème} semaine de juin pour les entrants en L2 ou L3. L'inscription administrative se fera à la suite de cette rentrée pédagogique. Le jour de la rentrée qui se déroule sur le campus de Grenoble (présence obligatoire), vous rencontrerez votre coordonnatrice (Julie Perroud) et vous établirez avec elle votre contrat pédagogique. Ce contrat est le point de départ du processus d'inscription qui vous permettra d'obtenir vos identifiants universitaires vous donnant accès à la plateforme de cours.

Vous recevrez aussi la date de la rentrée pédagogique (L1 : après les résultats du bac et avant mi juillet / L2 et L3 : 3^{ème} semaine de juin). Elle se déroulera sur le campus de Grenoble sur la journée complète et votre présence est obligatoire.

Il est donc très important d'identifier la date de rentrée pédagogique qui vous concerne, afin de vous tenir prêt à venir sur Grenoble pour la journée.

Pour tous les candidats, votre candidature, sur la plateforme e-candidat, sera examinée par la commission d'admission selon le quadruple point de vue de :

- vos contraintes, qui justifient la demande de ce format hybride
 - l'adéquation entre ces contraintes et ce que propose ce parcours de formation
 - votre projet professionnel, qui doit être en lien avec un projet d'études en licence STAPS Entraînement Sportif, ou avec un projet lié à l'obtention du DEUG STAPS. Tout ceci est à exposer dans votre lettre de motivation
 - votre spécialité sportive, qui doit faire partie des spécialités enseignées dans ce parcours
- Tous ces points sont donc à détailler dans votre lettre de motivation et à attester grâce aux documents fournis.

Concernant la plateforme e-candidat :

Quand vous vous connecterez à la plateforme e-candidat, vous devrez vous créer un compte (ce qui vous permettra, si nécessaire, de retourner sur votre dossier de candidature pour le compléter)

Une fois ce compte créé (qui n'est donc pas votre dossier de candidature !), vous aurez un certain nombre de pièces à télécharger selon votre statut (pièce d'identité, lettre de motivation, attestation justifiant le statut "empêché", notes du bac si déjà passé, relevé d'autres diplômes passés ... (liste ici non exhaustive)

Pour les lycéens qui passent le baccalauréat cette année, vous sélectionnerez "non concerné par cette pièce" pour la partie sur le baccalauréat. Vous aurez alors à fournir votre diplôme du bac lors de l'inscription, si vous êtes retenu.

Vous devrez remplir le « formulaire complémentaire » qui permet de déterminer votre futur statut pour votre inscription. Vous devez donc répondre aux questions du formulaire, l'enregistrer en pdf et le déposer sur la plateforme e-candidat.

Pensez bien :

- vérifier que toutes les pièces demandées sont chargées, dont le formulaire, sinon votre dossier sera refusé
- valider votre demande à la fin de votre candidature

Un dossier non validé par le candidat n'est pas enregistré sur la plateforme et n'est donc transmis à la commission d'admission

Un dossier validé mais incomplet ne sera pas traité en commission. Les candidats ayant un dossier incomplet reçoivent un mail à sujet (penser à vérifier vos spams) indiquant les pièces manquantes et donnant la date limite pour compléter ce dossier.

Pour tout problème technique sur la plateforme e-candidat, vous devez contacter : ecandidat@univ-grenoble-alpes.fr

Pour toute question sur le contenu du dossier, les pièces à fournir, vous devez contacter : staps-scolarite-transverse@univ-grenoble-alpes.fr

Pour ces 2 cas, il ne sert à rien de m'écrire, je vous renverrai vers ces adresses.

Il convient de faire attention, lors de la saisie de votre candidature sur la plateforme e-candidat à ne pas mélanger avec une candidature pour une 1^{ère} ou 2^{ème} ou 3^{ème} année de Licence STAPS (classique) à l'UFR STAPS de Grenoble : vérifiez bien la mention « Licence STAPS **hybride** »)

Pour accéder à ce parcours, il faut être détenteur du baccalauréat français ou d'un DAEU (<https://www.daeu.fr/>)

Candidats étrangers ou ayant étudié à l'étranger

Dans le cas où vous :

- ne possédez pas la nationalité française
- n'êtes pas titulaire ou futur titulaire du baccalauréat français
- vivez à l'étranger

il est important de vérifier en amont la recevabilité de votre candidature. Il faut faire attention aux délais : les procédures se déroulent très tôt dans l'année.

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions-et-inscriptions/candidater-et-s-inscrire/etape-1-candidature/candidature-avec-demande-d-admission-prealable-dap-blanche--600238.kjsp>

Tout document transmis (relevés de notes, diplômes ...) doit être

- soit en français ou anglais
- soit traduit officiellement en français (avec le document d'origine joint)

Si vous êtes de nationalité étrangère d'un pays non francophone et que vous n'avez pas étudié dans un établissement secondaire ou supérieur d'un pays francophone, vous devrez fournir une attestation de votre niveau en français. Le niveau B2 est requis au Test de Connaissance du Français (TCF).

<https://www.france-education-international.fr/test/tcf-tout-public?langue=fr>

Il faudra joindre cette attestation à votre dossier de candidature.

Candidats passant le bac cette année

Pour les futurs bacheliers, en attendant la réponse (positive ou négative) à votre candidature pour SHIFT, il vous faut obligatoirement saisir aussi des vœux pour des formations classiques (par exemple L1 STAPS classique de l'Université Grenoble Alpes) et suivre la procédure (en respectant les délais) sur Parcoursup.

Candidats boursiers sur critères sociaux

Pour les étudiants boursiers (ou qui pensent l'être), vous pouvez faire une demande de bourse sur critères sociaux au CROUS : « demande de Dossier Social Etudiant (DSE) » : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

Frais de formation

Les frais d'inscription à la formation SHIFT sont les suivants (tarifs de l'année précédente qui pourront être soumis à actualisation) :

- comme toute formation universitaire : 175 euros de frais **d'inscription administrative** + 104 euros de CVEC (tarifs année dernière) (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>). La CVEC doit avoir été réglée en amont de l'inscription administrative (l'attestation de paiement vous sera demandée au moment de cette inscription début juillet).
- des frais spécifiques, **d'inscription pédagogique**, qui s'élèvent, pour les étudiants en formation initiale, à 20 euros par ECTS (crédits de formation) suivis, sachant qu'une année complète, sans étalement, est constituée de 60 ECTS et que, en général, un étalement des études est envisagé en fonction des contraintes. Ces frais sont ramenés à 10 euros par ECTS pour les étudiants boursiers. Dans le cas de la formation continue, ces frais spécifiques dépendent du statut FC à l'inscription (20 ou 50 euros par ECTS). Ceci sera stabilisé avec la conseillère-formation (Julie Perroud) citée ci-dessus. Pour tous les étudiants qui rentrent dans SHIFT, ces frais seront à régler après la rentrée pédagogique et la saisie, dans le contrat pédagogique, des UE suivies cette année (donc vers fin septembre). Il sera possible de demander un paiement en plusieurs fois. Les frais payés sont donc calculés au prorata des UE suivies sur une année donnée.
- Concernant les étudiants qui rentrent dans le dispositif InterVal (sportifs de haut niveau identifiés par les fédérations françaises de ski, sports de glace, hockey sur glace), les frais sont encore différents, du fait des sur-aménagements mis en place, et seront présentés et expliqués lors des réunions avec le directeur du SPBS (Service des publics à besoins spécifiques) de l'UGA : Philippe Giroud (philippe.giroud@univ-grenoble-alpes.fr) qui présentera aussi les possibilités de financement. Ces frais pédagogiques s'élèvent à 35 euros par ECTS.

Conditions d'accès à la formation directement en 2^{ème} ou 3^{ème} année

Il est possible de rentrer dans cette formation directement (respectivement) en 2^{ème} ou 3^{ème} année, dans la mesure où :

- une L1 STAPS ou le DEUG STAPS a été validé(e) dans une autre UFR STAPS, avec une spécialité sportive identifiée (relevés de notes L1 et L2 à fournir qui attesteront du volume de la formation suivie dans cette spécialité sportive) et un stage d'intervention de 50h minimum réalisé dans un club en lien avec la spécialité sportive (charger la convention de stage, dans le dossier de candidature, avec les relevés de notes)
Si une spécialité sportive n'a pas été étudiée en L1 et en L2, ou si un stage d'intervention n'a pas été réalisé en L2, en club sportif dans la spécialité, pour une entrée dans SHIFT en L2 ou en L3, une acceptation de candidature pourra être envisagée par la commission, sous condition que l'étudiant rattrape les UE de spécialité des niveaux inférieurs (UE de spé de L1, s'il arrive en L2, UE de spé de L1, et de L2 et stage de L2, s'il arrive en L3)
- (ou) un dossier de demande VAPP (validation d'acquis personnels et professionnels) est déposé sur e-candidat, faisant état d'une expérience professionnelle conséquente dans le domaine de l'entraînement sportif (emploi à temps plein).
Cette demande de VAPP passe en commission. Ceci est à mentionner aussi dans votre lettre de motivation. Si la demande n'est pas acceptée et que le niveau inférieur d'inscription vous est proposé, et dans la mesure où un parcours universitaire (hors STAPS) antérieur a été réalisé, des

validations d'acquis (VAC) au niveau des UE pourront vous être proposées. Cela dépendra du cursus suivi, mais classiquement des UE dites transversales, et validées, (de type Anglais, Outils informatiques et bureautiques ...) en font généralement partie. De la même façon, des diplômes relevant du Ministère des Sports (BEES, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS) pourront donner des VAC sur certaines UE de technologie sportive, notamment de spécialité.

Pour plus de renseignements sur ce dossier de VAPP, vous pouvez contacter la référente Formation Continue de l'UFR STAPS, Charlotte Le Gall : charlotte.le-gall@univ-grenoble-alpes.fr

Rentrées pédagogiques (en présentiel)

Les rentrées pédagogiques (présence sur site **obligatoire**) se tiendront, sur le campus de Grenoble

- mi juin pour les étudiants entrant en SHIFT 1^{ère} année et relevant de la Formation Continue
- 3^{ème} semaine de juin pour les étudiants entrant en SHIFT 2^{ème} et 3^{ème} année, en Formation Initiale ou en Formation Continue
- juste après les résultats du baccalauréat et avant mi juillet, pour les étudiants entrant en SHIFT 1^{ère} année, en Formation Initiale (bacheliers, étudiants en réorientation ...)

Les date et horaires vont seront transmis, si votre candidature est acceptée, et si vous confirmez cette acceptation sur e-candidat, dans les délais indiqués.

Vous avez bien noté que vous ne recevrez aucun courrier de notre part si vous ne confirmez pas votre acceptation de candidature dans les délais exigés.

La présence à cette journée de rentrée est obligatoire :

- pour connaître les enseignements et l'organisation de ce parcours hybride,
- pour rencontrer votre enseignant-coordonnateur
- pour réaliser avec lui vos inscriptions pédagogiques (choix d'UE (Unités d'Enseignement))
- pour avoir une formation sur les outils numériques et les plateformes utilisés pour ce type d'études.
- pour pouvoir démarrer l'étude des cours dès l'été, sachant que les cours en classe virtuelle commencent dès début septembre et que les 1^{ers} examens enchainent ensuite courant septembre

Je vous remercie de conserver ce (long) courrier pendant toutes vos étapes de candidature, afin de pouvoir vous y référer a posteriori.

Je reste à votre disposition, si vous souhaitez de plus amples renseignements.

Cordialement,

Sylvie Faure, directrice de SHIFT Grenoble

sylvie.faure@univ-grenoble-alpes.fr



